

Formation intensive de perfectionnement professionnel en archivistique

“FormARCH”

Appel à candidatures pour une bourse pour la participation à la session 2021-2022

- Programme de formation destiné à des candidats originaires du Burundi, de République Démocratique du Congo et du Rwanda
- 16 bourses disponibles pour la participation
- Formation en plusieurs volets
 - Formation en ligne d'une semaine avant la formation à l'EPA (Ecole du Patrimoine Africain)
 - Formation de 6 semaines à l'Ecole du Patrimoine Africain (Porto Novo - Bénin)
 - Travail pratique de mise en application de l'acquis dans le cadre professionnel du/de la candidat/e
 - Possibilité de mise en pratique lors d'un séjour de trois mois en Belgique au Musée royal de l'Afrique centrale ou aux Archives Générales du Royaume en Belgique
- **Date limite de candidature le 14/07/2021**
- **Séance d'information en ligne sur la formation le 26/05/2021**



**FormARCH – Programme de perfectionnement professionnel en archivistique
Session 2021/2022**

**Appel à candidatures pour la session de séminaires intensifs à l'Ecole du Patrimoine Africain pour
archivistes originaires du Burundi, de République Démocratique du Congo et du Rwanda
Porto Novo- Bénin - 15/01/22-27/02/22**

Organisé par le Musée royal de l'Afrique centrale (Belgique), département Histoire & Politique

En partenariat avec :

L'Ecole du Patrimoine Africain (Bénin)

Les Archives Générales du Royaume (Belgique)

Sous l'égide de la Coopération belge au développement (Belgique)

SEANCE D' INFORMATION EN LIGNE LE 26/05/2021

DATE LIMITE DE CANDIDATURE 27/07/2021

Objet :

Le Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren- Belgique (MRAC), en coopération avec les Archives générales du Royaume (AGR) à Bruxelles, Belgique, et l'Ecole du Patrimoine africain (EPA) à Porto Novo, Bénin, souhaite répondre aux demandes de formations en archivistique (y compris pratiques) en provenance de l'Afrique centrale, grâce à un financement de la Coopération belge au Développement. Afin de partager ses normes pratiques et participer à la formation des jeunes collègues en archivistique en provenance du Burundi, de la RD Congo et du Rwanda, une formation intensive de perfectionnement professionnel « FormArch », de courte durée, est donc mise en place, en ligne, au Bénin, puis en Belgique. Elle se déroulera en quatre étapes.

Aucun frais d'inscription ou de participation à cette formation n'est demandé. Le programme bénéficiant du soutien de la Coopération belge au développement, la participation aux formations au Bénin et en Belgique est facilitée par l'octroi d'une bourse. Il n'y a cependant aucune possibilité de soutien financier ou logistique pour les volets à suivre en ligne ou les travaux à réaliser.

La langue de travail (écrit et oral) sera le français.

Profil des candidats:

- Etre âgé.e de moins de 45 ans à la date du 15 Janvier 2022,
- En provenance (citoyenneté, résidence, sujet d'études, ou université d'études) de la RDC, du Rwanda ou du Burundi.
- parfaitement francophone (écrit et oral),
- de préférence être licencié universitaire en sciences de l'information, bibliothéconomie, archives, et/ou documentation (ou secteurs assimilés),
- actuellement en poste depuis au moins 3 ans comme archiviste dans une institution en RDC, Rwanda ou Burundi,
- s'engageant à réintégrer leur institution d'origine à la suite du programme de formation et à faire bénéficier d'une rétrocession des connaissances leurs collègues restés sur place,
- Etre équipé.e d'un ordinateur portable et d'une connexion internet de haut niveau,
- Etre dynamique, sérieuse.x, respectueuse.x des autres, ponctuel.le et travailleur.se.

La participation des acteurs potentiels de changement et des femmes est encouragée. En conséquence, la moitié des places et des bourses disponibles sera réservée à des candidates dont le niveau d'études et d'expérience est équivalent à celui de leurs collègues masculins.

Les participant(e)s, en provenance d'autres zones géographiques, ayant une bonne maîtrise du français, peuvent présenter leur candidature mais ne pourront pas bénéficier d'une bourse.

Déroulement du programme :

Le programme FormARCH se déroulera en 4 temps (toutes les dates indiquées sont strictement indicatives) :

- Formation en ligne : La première partie de la formation se tiendra en ligne, durant une semaine maximum, à plein temps en Juillet - Août 2021. Toutes les personnes ayant candidaté à l'ensemble de la formation et dont la candidature est recevable devront participer à ce premier volet d'initiation. Cette étape constituera une première initiation théorique autour de la transparence et de l'accessibilité en ligne aux archives. Comme mise en pratique, les participants devront développer un projet digital d'histoire publique autour des archives dont ils/elles ont la responsabilité, projet visible en ligne (blog, vlog, chaîne youtube, etc...)
- Séminaire intensifs à l'Ecole du Patrimoine Africain : La seconde partie de la formation se tiendra du 15 Janvier 2022 au 27 Février 2022 à l'Ecole du Patrimoine Africain, à Porto Novo au Bénin. Pour cette seconde étape, un maximum de 16 personnes sera retenu parmi les participants ayant suivi la première partie de la formation de façon satisfaisante. Elle offrira aux participants sélectionnés un approfondissement méthodologique, pratique et théorique en archivistique à travers des séminaires intensifs, une mise en pratique et un contrôle des connaissances.

- Travail pratique: La troisième partie du programme s'effectuera durant le mois d'Avril ou Mai 2022, grâce à un accompagnement ponctuel, individualisé, à distance par internet. Chaque participant réalisera un projet en ligne digital, mettant en application pratique des principes de vulgarisation, de communication et partage d'archives au sein de l'institution d'appartenance, grâce aux compétences archivistiques développées lors des étapes précédentes.
- Mise en pratique : La dernière partie de la formation, d'une durée de 3 mois (dernier trimestre 2022 – indication sous réserve) se déroulera sous l'égide du MRAC et/ou des AGR en Belgique. Elle offrira aux participants de mettre en pratique les connaissances acquises dans les étapes précédentes pour réaliser un inventaire d'archives. Pour cette dernière étape, un nombre maximum de 4 participants sera retenu parmi les participants ayant suivi l'ensemble du programme avec sérieux et assiduité et ayant satisfait aux épreuves de chaque étape.

La participation aux étapes en ligne à distance est requise pour pouvoir voir sa candidature éligible aux volets suivants.

Pour les étapes se déroulant en ligne, les participant(e)s retenu(e)s bénéficieront :

- D'une mise à disposition des ressources d'information pour soutenir leur formation théorique et/ou leur mise en pratique,
- d'un suivi ponctuel par un encadrement professoral (scientifique du MRAC en Belgique),
- de séminaires synchrones en relation avec des thèmes de la formation, assurés par un scientifique du MRAC,
- d'un encadrement dynamique permettant de nombreux échanges, tant entre participants qu'avec le personnel du MRAC.

Pour les volets se déroulant au Bénin et en Belgique, les participant(e)s retenu(e)s bénéficieront :

- d'une bourse permettant la participation constituée d'une allocation de subsistance journalière, de la prise en charge du logement, des assurances nécessaires, et du billet d'avion aller-retour depuis leur pays d'origine,
- d'une mise à disposition des ressources documentaires et informatiques pour soutenir leur formation théorique et/ou pratique,
- d'un suivi ponctuel par un encadrement professoral (enseignant à l'EPA au Bénin, ou scientifique du MRAC ou des AGR en Belgique),
- de séminaires en relation avec des thèmes de la formation, assurés par le personnel enseignant de l'EPA,
- d'un encadrement dynamique permettant de nombreux échanges, tant entre participants qu'avec les scientifiques et professeurs à l'EPA, au MRAC ou aux AGR.

Durant toute la session à l'EPA et durant les sessions en ligne, les participant(e)s devront rendre des rapports écrits réguliers ou réussir des contrôles des connaissances. Lors de la formation pratique au MRAC et aux AGR, les participants devront présenter des rapports réguliers sur l'avancement de leur inventaire. A la fin de leur séjour en Belgique, les participants sélectionnés ayant satisfait aux exigences des enseignants et des responsables recevront un certificat validant leur formation.

Modalité de sélection des candidat(e)s :

Les candidat(e)s seront sélectionné(e)s en fonction de leur adéquation au profil publié ci-dessus.

Ils/ elles devront également établir clairement dans leur dossier par une lettre de motivation la nécessité de suivre la

formation tant à l'EPA qu'au MRAC et / ou aux AGR et les bénéficiaires que leur participation à la formation apportera à leur institution.

La sélection des candidats boursiers sera établie par un Comité de Sélection composé de scientifiques du MRAC, des AGR et de l'EPA impliqués dans le programme FormARCH. Pour ce faire, le comité examinera en particulier l'adéquation de la candidature aux critères exigés, l'analyse du CV du candidat, de son engagement lors des périodes de formation en ligne ou au Bénin, de ses réalisations précédentes au sein des archives dont il a la charge, de sa capacité à rétroceder les connaissances acquises au Bénin et en Belgique.

Les dossiers de candidature devront comprendre :

1. le formulaire de candidature dûment complété,
 2. la lettre de motivation,
 3. une copie scannée d'un document d'identité (de préférence une copie du passeport),
 4. la photocopie du dernier diplôme universitaire obtenu,
 5. une preuve, sur papier à en-tête de l'institution, que le/la candidat(e) est actuellement en poste rémunéré comme archiviste, au sein d'une institution de son pays d'origine,
 6. un engagement du décideur de l'institution (sur papier à en-tête) à faciliter auprès des collègues restés au pays l'organisation de la rétrocession des connaissances acquises par le candidat dans le programme FORMARCH,
 7. la réalisation d'un petit reportage filmé sur leurs lieux de travail et les archives dont ils ont la charge,
 8. le portfolio de leurs réalisations antérieures en terme d'activités liées aux archives ou la diffusion publique et digitale connexes aux questions archivistiques,
- Plus de précisions sur les points 6 et 7 du dossier à constituer seront explicités lors de la séance d'information on-line organisée le 26/05/2021.

Une réunion d'information, non enregistrée et non rediffusée ensuite à propos de l'appel et des candidatures est prévue en ligne, le mercredi 26/05/2021 à 8 heures, heure de Bruxelles (UCT+1) pour les cents premiers inscrits.

Inscription (gratuite) requise pour participer à la séance d'information:<https://www.eventbrite.fr/e/billets-formarch-mracepa-seance-dinformation-150377843177>

Tous les dossiers de candidatures (sous fichier pdf unique – enregistré sous le nom du/de la candidat(e)) devront parvenir aux organisateurs **avant le 14/07/2021**. Le formulaire doit être rempli et renvoyé avec les copies des documents demandés et les liens activés des reportages / portfolios des activités (etc.) par email à callarchivesepa@africamuseum.be ; dt@epa-prema.net et epa@epa-prema.net.

Tout dossier incomplet ou parvenant après le 14/07/2021 ne pourra pas être pris en considération.

Les candidats/es dont les dossiers sont recevables seront invités à participer à la formation d'initiation en ligne d'une semaine.

Suite à cette formation, la sélection définitive des participants à la session de séminaires intensifs à l'EPA sera communiquée par

email à tous les candidats(es) au plus tard fin septembre 2021.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone ou fax. En concourant, les candidat(e)s acceptent de plein gré la décision finale du Comité de Sélection. Aucun recours concernant la sélection ne sera recevable. Un(e) candidat(e) peut concourir à la sélection plusieurs années de suite. Mais, une fois retenu pour le programme FormARCH, le/la candidate ne sera plus éligible pour les programmes suivants.

Les candidats retenus s'engagent :

- à assister à la totalité des sessions pour lesquelles ils/elles ont été sélectionné/es et à travailler en vue de satisfaire aux objectifs fixés par le programme,
- à faire preuve de ponctualité lors des séminaires ou des rendez-vous que leur accordent les scientifiques du MRAC, des AGR ou de l'EPA,
- à respecter les dates d'arrivée et de départ de la session pour laquelle ils/elles ont été sélectionné/es.

Les candidats sont également conscients que les avantages offerts par le MRAC, les AGR et l'EPA ne le sont que pour le temps imparti aux sessions de la formation et ne sont pas renouvelables. En aucun cas, la sélection au programme FormARCH ne donne droit à une autre bourse de séjour, une résidence de longue durée ou à un emploi au MRAC, aux AGR ou à l'EPA. De même, l'encadrement scientifique et le soutien offerts aux participants s'achèvent à la fin de ce programme.

La bourse qu'offre le Musée sert à couvrir :

- la réservation et les frais de transports du pays/lieu d'origine jusqu'au lieu de résidence durant le programme FormARCH (Bénin et éventuellement, sous réserve, Belgique),
- les assurances nécessaires,
- l'hébergement en résidence communautaire (éventuellement en chambre double avec un participant au programme, de même sexe),
- une allocation de subsistance journalière.

Quelle qu'en soit la raison, et sans engagement de leurs responsabilités, le MRAC, les AGR et l'EPA se réservent la faculté de changer les dates des différentes étapes du programme, d'inviter un nombre de participant(e)s plus restreint qu'initialement indiqué, ou de mettre fin à la bourse d'un(e) participant(e), ou d'annuler la tenue du programme FormARCH, sans justification, et ce, à tout instant, y compris en cours de résidence.

Suite à la crise sanitaire de la COVID19, il est possible qu'une évolution de la situation au Bénin ou en Belgique entraîne une suspension de la mobilité des personnes vers ces pays. Le cas échéant l'organisation de la formation devra être annulée ou reportée à une date ultérieure.